

jardin s'est agrandi ; il est devenu un vaste champ, un diocèse, toute une province."

" Et j'ai dit : *Fiat voluntas!* Mais mon cher petit jardin sera toujours à moi, comme je serai toujours à lui. C'est là que la divine Providence me plaça jadis, humble plante pour m'y faire prendre racine et m'abreuver de sèves bienfaisantes ; je tiens à cette terre par trop de fibres pour qu'on m'en arrache sans me faire mourir. Je consens, puisqu'il le faut, à devenir un grand arbre qui ombrage toute une province, pourvu que mon cher jardin soit encore là, près de moi, protégé par mes branches, et me réjouissant toujours par ses fleurs et par ses fruits...."

Je crois avoir quelque notion des divers genres d'éloquence sacrée, et je ne connais rien de plus suave, de plus ému, de plus gracieux comme forme, de plus pathétique comme sentiment, de plus touchant comme tableau, que cet admirable petit discours. Saint François d'Assise, le poète de la nature, et Saint-François de Sales, le poétique orateur du sentiment, n'ont rien écrit de plus naïf et de plus charmant.—(A suivre.)

CAUSÉRIE AGRICOLE

Syndicats de fromageries et de beurreries

L'honorable M. Beaubien, commissaire de l'agriculture et de la colonisation, voulant encourager le plus efficacement possible l'industrie laitière, a proposé, lors de la dernière Session, l'établissement d'une école d'industrie laitière et de fermes-modèles un encouragement pour la construction de silos, un dans chaque paroisse s'il était possible. Il a de plus proposé la formation de toutes les fromageries et beurreries de la province de Québec en syndicats, comme moyen d'obtenir de meilleurs produits et une vente plus avantageuse sur les marchés étrangers. Quant à cette dernière question, voici en quels termes, il s'est adressé à la Chambre, alors en Séance, le 3 juin dernier :

" Je demande en troisième lieu, qu'on aide la Société d'industrie laitière à mettre en syndicats toutes les fromageries et beurreries qui existent dans la province.

Voilà, M. l'Orateur, comment le député peut rendre de grands services. Il a dix, quinze, vingt fromageries ou beurreries dans son comté. Ces fromageries et ces beurreries sont indépendantes, c'est-à-dire ne forment pas partie d'un syndicat ; il s'agit de les y réunir, et le député est un de ceux qui peuvent travailler le plus efficacement à cette fin.

Aller trouver les propriétaires de ces beurreries

et fromageries et tâcher de les convaincre de l'erreur qu'ils font en restant en dehors du syndicat, serait chose facile pour le député.

Mais, dira-t-on, quel bien peut faire ce syndicat ? Le syndicat est l'école de fromagerie et de beurrerie, c'est même plus que cela, je dirai presque que c'est l'université, pour cette industrie ; c'est le meilleur moyen d'arriver à fabriquer l'article et à lui donner la forme et la qualité dont il a besoin pour remporter les meilleurs prix sur le marché.

Ce matin je déjeunais avec un habitant de la fière Albion, lorsque la conversation tomba sur le sujet qui nous occupe en ce moment.

" Pourquoi, me dit-il, ne fait-on pas de beurre ici comme on en fait en Angleterre, et pourquoi, vous autres surtout qui descendez des Bretons et des Normands, ne faites-vous pas du beurre comme on en fait en Bretagne. Le beurre de Bretagne.— le *britanny butter*—voilà l'article : une fois qu'on y a goûté, on sait l'apprécier. Le beurre de Bretagne est bon et il est toujours bon ; aussi il commande toujours les premiers prix. Là on fait toujours le même beurre. En Angleterre, on en fait d'aussi bon. Aujourd'hui, vous achetez du bon beurre sur le marché et la semaine prochaine vous ne pourrez pas en trouver de semblable, tandis que le beurre de Bretagne et de Normandie est toujours de la même qualité : toujours excellent."

Voilà le résultat que nous voulons atteindre en formant des syndicats pour nos beurreries et nos fromageries : la fabrication d'un article supérieur et l'uniformité, la permanence dans la qualité,—du bon beurre et toujours du bon beurre, du bon fromage et toujours du bon fromage.

Le système du syndicat consiste à réunir quinze à vingt-cinq sociétés ou fabricants sous la surveillance d'un inspecteur dont le salaire est payé moitié par le syndicat et moitié par le gouvernement. Nous en avons quinze cette année. Cet inspecteur, tout l'été, visite les beurreries et les fromageries qui lui sont confiées, corrigeant, faisant des suggestions pour améliorer le mode de fabrication, fabricant lui-même, faisant en sorte que l'article soit confectionné de la manière la plus parfaite. Ces inspecteurs sont eux-mêmes sous le contrôle d'un inspecteur général, et fréquenteront, l'hiver, une école où ils recevront un bon enseignement. Je vous dirai tantôt un mot de cette école. (Voir l'article : " Une école de laiterie "). Partout, dans les fabriques syndiquées l'article sera bon et par conséquent de meilleur débit.